

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Axes de travail prioritaires pour améliorer la situation des
jeunes en Océanie**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Le présent document donne un aperçu de la contribution de la CPS à la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse 2014-2023 (le « Cadre jeunesse »). Les axes de travail prioritaires sont les suivants : programmation intégrée, indicateurs sur la jeunesse, emploi des jeunes, participation des jeunes et politique en faveur de la jeunesse.
2. La CPS alloue ses fonds ordinaires à l'intégration des questions relatives à la jeunesse, à l'égalité hommes-femmes et à l'inclusion sociale – via une approche programme appliquée à tous les programmes de l'Organisation –, ainsi qu'à l'élaboration d'une solution pérenne de programmation pour l'emploi des jeunes.
3. La CPS continue de mobiliser des ressources, par l'intermédiaire de partenariats stratégiques, dans l'optique de renforcer la participation des jeunes au développement national et régional, et de faire progresser les travaux autour de la politique en faveur de la jeunesse, des indicateurs sur la jeunesse et du suivi régional.

Recommandations

4. Le CRGA est invité à :
 - i. noter que les membres portent une attention accrue au secteur de la jeunesse et progressent dans le renforcement des capacités et des investissements dans ce secteur ;
 - ii. examiner la mesure dans laquelle les membres et les partenaires du développement sont disposés à ouvrir des perspectives aux jeunes, notamment en réduisant le chômage qui les frappe ;
 - iii. approuver la priorité donnée au renforcement des systèmes nationaux de statistiques sur la jeunesse, y compris à l'amélioration de la capacité de la CPS à suivre la situation des jeunes en se fondant sur des données et des analyses.

Axes de travail prioritaires pour améliorer la situation des jeunes en Océanie

Objet

5. Le présent document expose les principales problématiques liées à la situation des jeunes en Océanie et les priorités d'action stratégiques définies sur la base des conclusions du Dialogue de haut niveau sur la jeunesse tenu lors de la neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique (Niue, 2015).

Contexte

6. Les participants au Dialogue de haut niveau sur la jeunesse organisé en 2015 dans le cadre de la neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique ont reconnu la nécessité de confier à une assemblée de haut niveau la mission de suivre la situation des jeunes, d'impulser une dynamique de progrès et de garantir un niveau d'engagement suffisant sur les questions intéressant les jeunes. Les États et Territoires membres représentés à la neuvième Conférence sont en outre convenus de faire de la jeunesse un point récurrent de l'ordre du jour de toutes les sessions de l'organe directeur de la Communauté du Pacifique. Le Département développement social de la CPS a été chargé de suivre les progrès accomplis dans la promotion des jeunes et de proposer des solutions adaptées à l'appui des thématiques les concernant et du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse (« Cadre jeunesse »).

Suivi des progrès accomplis dans la promotion de la jeunesse

7. Lors de sa quarante-septième session, le CRGA a pris note de la responsabilité collective des acteurs du secteur de la jeunesse dans la mise en œuvre du Cadre jeunesse. Le groupe de travail régional¹ sur la jeunesse s'est associé à différentes institutions en vue de parachever un cadre conceptuel d'indicateurs sur la jeunesse océanienne et un rapport d'analyse régionale. La CPS joue un rôle moteur dans ce partenariat interinstitutionnel, l'objectif étant que ces travaux concordent avec les priorités du Cadre jeunesse et les cadres régionaux d'indicateurs. Avant cela, il n'existait aucun ensemble d'indicateurs essentiels sur la jeunesse permettant d'évaluer collectivement et de façon satisfaisante la situation des jeunes. L'absence de données et de statistiques précises et actuelles concernant la jeunesse océanienne entrave la mise en œuvre de mécanismes nationaux justes et équitables de planification et de prise de décision, et réduit le potentiel de développement national.
8. L'élaboration du nouveau cadre conceptuel régissant les indicateurs relatifs à la jeunesse a consisté dans un premier temps à définir les principaux domaines relatifs à la santé et au développement des jeunes et des adolescents en Océanie. Des indicateurs clés ont été recensés dans chaque domaine, à partir des cadres d'indicateurs associés aux Objectifs de développement durable se rapportant à l'adolescence et à la jeunesse, de l'indice de développement de la jeunesse et d'indicateurs proposés par l'OMS et l'UNICEF² pour évaluer la santé et le développement des adolescents. La liste ainsi dressée a enfin fait l'objet d'une harmonisation avec les cadres régionaux d'indicateurs et indicateurs clés définis pour le Pacifique.

¹ Le groupe de travail régional est présidé par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et réunit les institutions des Nations Unies intervenant dans le Pacifique, la Communauté du Pacifique, le Secrétariat général du Commonwealth et le Conseil de la jeunesse du Pacifique.

² Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

9. Des données précises et des modèles de données ont été utilisés pour décrire la situation de la jeunesse océanienne par rapport à chaque indicateur. Il est difficile d'évaluer de façon certaine la portée des interventions menées dans toute la région. Toutefois, dans les pays où des mesures ont été prises, il se pourrait que les capacités et les perspectives offertes à certains adolescents et jeunes s'améliorent avec le temps. Pour une poignée d'autres, l'amélioration sera minime, voire nulle. Et pour beaucoup, la situation s'aggravera en raison des inégalités persistantes en matière de prestation de services, de santé et de débouchés professionnels. Le cadre conceptuel et le rapport sur la situation des jeunes dans le Pacifique en 2016 seront publiés et diffusés à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août 2018.
10. Dans le cadre de leur partenariat, les diverses institutions continueront d'établir un système robuste de suivi et d'évaluation dans la région pour permettre la collecte et l'analyse de données pertinentes sur la jeunesse. Des travaux plus poussés seront menés dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi, entre autres, en coopération avec la Division statistique pour le développement de la CPS, le but étant d'aider les membres à intégrer les indicateurs sur la jeunesse dans leurs programmes nationaux de surveillance. Les conclusions de ces travaux orienteront également la définition des axes stratégiques que la CPS suivra dans un large éventail de secteurs.

Ouverture de perspectives aux jeunes

11. *Intégration de la jeunesse et de l'inclusion sociale dans les programmes de la CPS* : Lors de ses quarante-sixième et quarante-septième sessions, le CRGA a fait de la prise en compte systématique des jeunes dans l'ensemble du portefeuille d'activités de la CPS une priorité. De par la place qu'il occupe au sein de la CPS, le Département développement social a accès à plus de 20 secteurs et projets ayant une incidence sur les moyens de subsistance des femmes, des jeunes et d'autres populations menacées par l'exclusion sociale.
12. Par le truchement du projet CPS/USAID de renforcement institutionnel dans les îles du Pacifique aux fins d'adaptation au changement climatique (ISACC), le Département a formulé des orientations sur la façon d'accroître les investissements et d'améliorer l'efficacité de la programmation en faveur de l'égalité hommes-femmes, des jeunes et de l'inclusion sociale dans les pays bénéficiaires des financements climatiques à l'échelle mondiale. En concertation avec la Division santé publique de la CPS, un modèle de programme a été mis au point afin de renforcer le rôle des jeunes dans la lutte contre les maladies non transmissibles. Le Département poursuivra ses travaux dans ces domaines et œuvrera de concert avec d'autres divisions et programmes de la CPS spécialisés dans les géosciences, l'agriculture, la foresterie et les ressources marines, pour améliorer leur capacité de réponse, renforcer la résilience et accroître les ressources sociales, culturelles et économiques au profit des jeunes. Cette stratégie est complétée par des activités de renforcement des capacités dans les pays pour s'assurer que les grands ministères et les responsables de la jeunesse adoptent eux aussi des méthodes intégrées d'élaboration de politiques et de planification.
13. *Renforcement de la pérennité des programmes d'action en faveur de la jeunesse* : Dans le droit fil des orientations données par le CRGA réuni en sa quarante-sixième session, qui souhaitait que les mécanismes de financement et les capacités soient étudiés à l'échelon national, le programme Youth@Work de la CPS a bien avancé aux Îles Salomon

et à Vanuatu. Désormais soutenu par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce et Comic Relief, ce programme a évolué et est devenu un modèle favorisant l'accès des participants à l'emploi formel et à l'exploitation de petites entreprises. Il s'adresse plus particulièrement aux jeunes ayant quitté prématurément l'école, aux jeunes femmes, aux jeunes en situation de handicap et aux jeunes ayant récemment été incarcérés.

14. Aux îles Salomon, un groupe de soutien et de conseil stratégique de haut niveau a été mis en place afin de remettre des avis sur l'orientation stratégique et la gouvernance globale du programme Youth@Work. Il est constitué de 12 représentants des ministères concernés, des programmes de formation et d'emploi des jeunes, du secteur privé, de la jeunesse et de la société civile. Une stratégie de désengagement a été élaborée afin de favoriser la transition progressive vers une gestion et une appropriation pleine et entière du programme par les pouvoirs publics salomonais d'ici fin 2019.
15. Dès les prémices, le projet mené à Vanuatu s'est inscrit dans la durée en aidant le gouvernement à travailler main dans la main avec les acteurs nationaux du secteur de la jeunesse pour planifier et élaborer le programme national d'autonomisation économique. Ce programme national intègre le modèle Youth@Work dans les structures et systèmes publics, et contribue à mettre en œuvre le plan stratégique du Conseil national de la jeunesse, le programme d'action stratégique du ministère de la Jeunesse et des Sports en faveur du développement, et à concrétiser l'objectif du plan national de développement durable concernant l'inclusion sociale. Il est financé par les pouvoirs publics et par des contributions supplémentaires de la part de la CPS et d'autres partenaires du développement.
16. *Promotion d'une approche participative du développement qui soit axée sur les jeunes :* Le Cadre jeunesse souligne le manque de structures, de politiques et de ressources pour encourager et faciliter l'implication et le leadership des jeunes dans l'optique d'obtenir de meilleurs résultats du développement. La CPS a appuyé le renforcement de la gouvernance et de la planification institutionnelle du Conseil de la jeunesse du Pacifique dans un souci de pérennité, et a fourni un soutien administratif et technique à son secrétariat régional. Le Conseil de la jeunesse du Pacifique a désormais entamé les formalités nécessaires pour se constituer juridiquement en organisation non gouvernementale et est en train de déménager ses bureaux pour qu'ils soient indépendants de ceux de la CPS. L'aide apportée par la CPS a été déterminante dans le partenariat que le Conseil de la jeunesse a noué avec l'Organisation internationale du travail et le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce en vue de la mise en place de conseils des jeunes entrepreneurs dans quatre pays, ainsi que dans sa représentation dans les instances régionales et internationales de discussion.
17. Le programme de lutte contre la discrimination généralisée visant les personnes LGBTI en Océanie, mis en œuvre par l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et le Département développement social, appuie la création d'un réseau de jeunes encourageant la représentation des jeunes LGBTI dans les débats politiques. La plateforme et la stratégie de communication pour orienter ces travaux seront à l'ordre du jour de la Conférence océanienne sur les droits humains (28 mai-1^{er} juin 2018).
18. *Consolidation des politiques en faveur des jeunes :* Les grands problèmes auxquels sont confrontés les jeunes, par exemple le chômage ou les maladies non transmissibles, sont

pour la plupart complexes et appellent des solutions qui s'inscrivent dans la durée. L'élaboration de politiques et de stratégies à long terme est essentielle à la réalisation du développement durable. Les enseignements tirés des dispositifs récemment mis en place pour l'élaboration de politiques dans les États fédérés de Micronésie et aux Îles Salomon mettent en lumière la nécessité d'affecter des ressources nationales ciblées et d'autres ressources en faveur du développement, à l'appui d'une application dans l'ensemble des secteurs publics. Ils révèlent également qu'il faut soutenir les mécanismes de coordination, les cadres de suivi et d'évaluation et les capacités dans ce domaine, ainsi que la participation des jeunes.

Conclusion

19. Des progrès ont été accomplis dans l'intensification de la collaboration visant à affermir les bases du développement, ce qui permettra aux membres de renforcer et d'accélérer leur soutien à la programmation en faveur des jeunes. La consolidation des connaissances factuelles ayant trait à la jeunesse par la création d'indicateurs régionaux sur les jeunes est une entreprise pionnière dans le monde. La définition d'axes stratégiques peut entraîner une démultiplication exponentielle des perspectives pour les jeunes dans l'ensemble des programmes et secteurs d'activité de la CPS, orienter le soutien prodigué par les pouvoirs publics nationaux et le rendre pérenne, et exploiter le potentiel des citoyens jeunes en tant que partenaires du développement.

Recommandations

20. Le CRGA est invité à :
 - i. noter que les membres portent une attention accrue au secteur de la jeunesse et progressent dans le renforcement des capacités et des investissements dans ce secteur ;
 - ii. examiner la mesure dans laquelle les membres et les partenaires du développement sont disposés à ouvrir des perspectives aux jeunes, notamment en réduisant le chômage qui les frappe ;
 - iii. approuver la priorité donnée au renforcement des systèmes nationaux de statistiques sur la jeunesse, y compris à l'amélioration de la capacité de la CPS à suivre la situation des jeunes en se fondant sur des données et des analyses.